

séparation et sur bien d'autres sujets. Cependant, ce n'est pas le temps de renoncer, mais de relever nos manches et de travailler.

Il y a des Canadiens qui attendent que nous, les législateurs, fassions les changements qui auront des effets positifs dans leur vie. C'est pourquoi je suis convaincu que le projet de loi sur l'assurance-emploi déposé par le gouvernement est une bonne mesure. Il mérite notre appui et tient compte des préoccupations que le Bloc québécois, le Parti réformiste et la population canadienne en général ont énoncées pendant l'examen des programmes sociaux.

Que tentons-nous d'accomplir avec le projet de loi sur l'assurance-emploi? Ce projet de loi reconnaît deux choses fondamentales. Il reconnaît, tout d'abord, qu'en période de chômage, les gens ont besoin de sécurité du revenu. Elle est prévue dans le projet de loi. Celui-ci tient également compte du fait que l'économie a changé. Depuis 1976, le taux de chômage à long terme a triplé, ce qui milite en faveur des changements structurels du chômage.

Les chômeurs restent sans emploi plus longtemps. Pourquoi? Parce qu'ils n'ont pas les compétences requises pour décrocher les nouveaux emplois. Nous devons adopter une mesure active que nous appelons le fonds d'investissement en ressources humaines.

• (1250)

Ce fonds de 800 millions de dollars comporte cinq mesures: le supplément de revenu applicable à certains groupes, le supplément salarial, les prêts et subventions à la compétence, les partenariats en emploi et, enfin, l'aide à l'emploi autonome qui a donné de très bons résultats. Quelque 68 000 emplois ont déjà été créés. Nous avons réduit les cotisations pour favoriser la création d'emplois. Cette mesure est bénéfique non seulement pour les entreprises, mais également pour les particuliers. Nous avons réduit le maximum de la rémunération assurable, ce qui a entraîné une nouvelle baisse des cotisations.

Si nous avons pris ces mesures, c'est parce que le système avait besoin de changements. Nous étions également motivés par un souci d'équité.

Les familles à faible revenu pourront toucher jusqu'à 80 p. 100 de leur revenu moyen. Quelque 500 000 personnes qui étaient exclues de l'assurance-chômage sont intégrées dans le système. Les prestataires ayant épuisé leur droit à l'assurance-chômage et qui étaient exclus de l'ancien régime seront admissibles pourvu qu'ils aient conservé un lien avec le régime d'assurance-chômage pendant les trois dernières années. Toute personne ayant reçu des prestations parentales au cours des cinq dernières années pourra avoir accès à l'une des cinq mesures de réemploi.

Non seulement nous modernisons le régime d'assurance-emploi, mais les mesures prévues, dont un fonds d'emploi de transition de 300 millions de dollars, permettront de créer plus de 100 000 emplois pour les Canadiens. Nous avons pris ces mesures parce que les Canadiens nous ont dit, pendant les audiences, qu'ils voulaient avoir un système qui les aide à trouver et à garder des emplois et qui aide les plus vulnérables de façon durable. Ils

comprenaient eux aussi que, dans son état actuel, le programme, qui est passé de huit milliards de dollars à 20 milliards en dix ans, n'est plus viable.

[Français]

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire a utilisé une expression dans son discours, parlant des «vrais Canadiens». Ensuite il a parlé de «vrais problèmes».

Nous, de notre côté, on a aussi l'impression de parler des «vrais problèmes». Pour nous il y a aussi les «vrais Québécois» mais les «vrais Québécois» ne sont pas uniquement des bloquistes qui veulent empêcher le gouvernement de faire quoi que ce soit. Il a lu lui-même la résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, qui a été appuyée par tout le monde, et adoptée à l'unanimité. Il y avait là des députés du Parti québécois au pouvoir au Québec, mais aussi des députés libéraux du Québec qui ont adopté cela.

C'est donc pour dire qu'on ne se sent pas seuls, ici du côté de l'opposition officielle, du côté du Bloc québécois, par rapport à ce débat, comme il essaie de nous démontrer qu'on est les seuls à ne pas vouloir collaborer, de vouloir discuter de solutions.

Je vais lui poser quelques questions. Lorsqu'il parle de partenariat, je veux lui demander ceci: Par exemple, quelle est l'intention du gouvernement fédéral par rapport aux organismes voués au développement de l'employabilité? Je veux juste indiquer qu'actuellement, tous ces organismes ont reçu un avis à l'effet que leur mandat actuel se terminait le 30 mars. Que risque-t-il de leur arriver à ces organismes voués au développement de l'employabilité actuellement financés par le fédéral, après le 30 mars? Est-ce qu'il pourrait me donner les scénarios possibles?

S'il lui reste du temps, est-ce qu'il pourrait nous dire ce qu'il entend faire avec le programme Étudiants indépendants? Actuellement il n'y a plus de fonds, et cela depuis belle lurette, dans plusieurs comtés. C'est bien beau des programmes mais quand il n'y a plus de fonds... Qu'entend-il faire d'ici le 30 mars pour ces gens qui attendent une formation, de pouvoir aller eux-mêmes en formation? Pourtant c'est un programme qui existe. Qu'est-ce qui empêche le gouvernement fédéral actuellement de poursuivre dans cette direction d'ici à ce qu'on en vienne à une entente?

• (1255)

[Traduction]

M. Bevilacqua: Monsieur le Président, je remercie le député de Lévis de sa question. Il aborde un point intéressant. Il s'inquiète de ce qui arrivera aux établissements de formation et aux études indépendantes.

Le fonds d'investissement en ressources humaines de 800 millions de dollars que nous avons annoncé visera cinq secteurs. Il y aura des organismes qui seront responsables de l'exécution de ce programme. Je signale aussi au député, et je suis certain qu'il est déjà au courant de cette bonne nouvelle, qu'il n'y aura pas seulement 800 millions de dollars. Cet argent viendra s'ajouter à un fonds de 1,9 milliard de dollars, ce qui veut dire que le